

## Procès-verbal de la 127<sup>e</sup> Assemblée générale de la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE)

<b>Date et heure</b>	Vendredi 27 juin 2025, de 11 h 30 à 12 h 00
<b>Lieu</b>	SwissTech Convention Center, Quartier Nord EPFL, 1024 Ecublens
<b>Participants/tes</b>	180 représentants/tes des entreprises membres avec droit de vote et autres invités
<b>Présidence</b>	Gian-Luca Lardi, Président central
<b>Procès-verbal</b>	Ariane Kappel, responsable du secrétariat général
<b>Scrutateurs</b>	Thomas Weibel, Marc Aurel Hunziker, Peter Riva et Evelyne Oberti

### 1. Accueil

Au nom du Comité central, le président central Gian-Luca Lardi souhaite la bienvenue aux représentants et représentantes des entreprises membres de la SSE ainsi qu'à tous les invités à la 127<sup>e</sup> Assemblée générale de la Société Suisse des Entrepreneurs.

Gian-Luca Lardi fait quelques constatations d'ordre organisationnel:

- Conformément à l'art. 15 des statuts de la SSE, l'Assemblée générale de la SSE doit être annoncée au moins seize semaines à l'avance. Cela a été fait en temps voulu par nos moyens de communication habituels.
- L'invitation formelle a été adressée aux membres le lundi 22 mai 2025 et a donc pu arriver en temps et en heure (quatre semaines avant l'événement). Les points à traiter sont inscrits à l'ordre du jour qui a été distribué.
- Toutes les informations relatives à la 127<sup>e</sup> AG peuvent être consultées sur notre site Internet sous [www.entrepreneur.ch](http://www.entrepreneur.ch).
- Conformément à l'art. 16 des statuts, l'Assemblée générale ne peut prendre de décision que sur des objets figurant à l'ordre du jour.
- Pour l'Assemblée générale organisée ce jour, aucune demande n'a été déposée par des associations ni par des membres.
- La séance est dirigée par le président central conformément à l'art. 18 des statuts.
- Ariane Kappel, responsable du secrétariat général, est en charge du procès-verbal.
- Chaque membre dispose d'une voix. Toutes les personnes ayant le droit de vote ont dû recevoir une carte de vote lors de leur inscription.
- Conformément à l'art. 19, al. 4 des statuts, l'Assemblée générale prend ses décisions à main levée et à la majorité simple des voix exprimées. Les décisions concernant la modification des statuts doivent quant à elles être prises à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées (cf. art. 19, al. 5 des statuts).
- Un service d'interprétation simultanée de l'Assemblée générale est assuré en français et en italien.

Aucune objection aux présentes constatations n'a été émise. Gian-Luca Lardi déclare ainsi ouverte la 127<sup>e</sup> Assemblée générale de la SSE.

Thomas Weibel, Marc Aurel Hunziker, Peter Riva et Evelyne Oberti sont proposés en tant que scrutateurs.

► **Décision: les quatre scrutateurs sont élus à l'unanimité.**

## **2. Approbation du procès-verbal de la 126<sup>e</sup> Assemblée générale du 28 juin 2024.**

Le président central Gian-Luca Lardi indique que le procès-verbal de la 126<sup>e</sup> Assemblée générale du 28 juin 2024 a été envoyé à tous les membres avec le rapport annuel 2024, où il figure à la page 34. Personne ne demande la parole.

► **Décision (à l'unanimité): le procès-verbal de la 126<sup>e</sup> Assemblée générale de la SSE du 28 juin 2024 est approuvé à l'unanimité et des remerciements sont adressés à sa rédactrice.**

## **3. Approbation du rapport annuel 2024**

Gian-Luca Lardi indique que le rapport annuel 2024 a été envoyé à tous les membres avec le *Journal Suisse des Entrepreneurs*, revue spécialisée de l'association. Le rapport annuel est également disponible à l'adresse [www.baumeister.ch/gv](http://www.baumeister.ch/gv). Personne ne demande la parole.

► **Décision (à l'unanimité): le rapport annuel 2024 est approuvé.**

Gian-Luca Lardi remercie l'équipe de rédaction du rapport annuel pour la qualité de son travail.

## **4. Statuts révisés de la SSE**

Gian-Luca Lardi indique que les statuts de la SSE actuellement en vigueur datent de 2003 (avec amendements des 30 juin 2006 et 26 juin 2009) et ne sont plus en phase avec leur temps. Il est indispensable d'adopter une version plus moderne des statuts afin de mieux répondre aux défis de l'époque présente.

C'est pourquoi la direction de la SSE a entrepris de moderniser ces statuts en collaboration avec le Comité central.

La nouvelle version a ensuite fait l'objet d'une discussion avec les sections et les organisations professionnelles. Ce dialogue a permis d'apporter des améliorations au projet initial. Le 21 mai 2025, l'Assemblée des délégués de la SSE a validé sans autre modification la nouvelle version des statuts et l'a transmise à l'Assemblée générale.

L'Assemblée des délégués demande donc à l'Assemblée générale d'approuver la nouvelle version des statuts de la SSE.

► **Décision (à l'unanimité): les statuts révisés sont approuvés.**

## 5. Divers

Gian-Luca Lardi évoque la formation et le perfectionnement dans le secteur principal de la construction, et rend hommage à Philipp Häfliger à l'occasion de sa nomination en tant que «Professor of Practice» par le conseil des EPF.

Gian-Luca Lardi clôture la 127<sup>e</sup> Assemblée générale de la Société Suisse des Entrepreneurs à 12 h 00.

Zurich, le 27 juin 2025

Le président central



Gian-Luca Lardi

La rédactrice du procès-verbal



Ariane Kappel